DEPARTEMENT DE LA REUNION
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION

5, allée de la Piscine
B.P. 374
97455 SAINT-PIERRE Cedex

ARRETE N° 62-2026-CDG
FIXANT LA LISTE DES EXAMINATEURS DU CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL
(Externe – Interne – 3ème concours)

LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA REUNION,

- **VU** le Code Général de la Fonction Publique,

- **VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

- **VU** le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

- **VU** le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

- **VU** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

- **VU** l'arrêté du 15 juillet 2011 modifié fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

- **VU** l'arrêté n° 41-2025-CDG du 23 juillet 2025 portant ouverture du concours de technicien territorial (externe – interne – 3ème concours),

- **VU** l'arrêté n° 16-2026-CDG du 2 avril 2026 modifiant l'article 7 de l'arrêté n° 41-2025-CDG portant ouverture du concours de technicien territorial (externe – interne – 3ème concours),

- **VU** l'arrêté n° 17-2026-CDG du 2 avril 2026 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du concours de technicien territorial (externe – interne – 3ème concours),

- **VU** l'arrêté n° 18-2026-CDG du 3 avril 2026 fixant la liste des membres du jury du concours de technicien territorial (externe – interne – 3ème concours),

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20261103-62-2026-CDG-AR
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

- **VU** l'arrêté n° 19-2026-CDG du 3 avril 2026 fixant la liste des correcteurs du concours de technicien territorial (externe – interne – 3ème concours),

- **VU** l'arrêté n° 20-2026-CDG du 3 avril 2026 fixant la liste des surveillants du concours de technicien territorial (externe – interne – 3ème concours),

- **VU** le procès-verbal en date du 3 décembre 2025 du tirage au sort du représentant du personnel de la catégorie B à la Commission Administrative Paritaire,

- **VU** le procès-verbal du jury d'admissibilité en date du 16 octobre 2026 du concours de technicien territorial (externe – interne – 3ème concours),

- **CONSIDÉRANT** la nécessité au regard des différentes spécialités ouvertes de compléter le jury en ayant recours à des examinateurs spécialisés.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La liste des examinateurs du concours de technicien territorial (externe – interne – 3ème concours), est fixée comme suit :

- **M. LEBRETON Pierre Laurent** – Ingénieur en chef – DGST adjoint – CASUD

- **M. GRANGE Pierre** - Ingénieur principal - Chef du service aménagement des zones d'activités – Territoire de l'Ouest

- **Mme ATTIAVE Marina** – Ingénieur territorial - Directrice prévention et moyens – CASUD

- **M. APAVOU Pierre** – Ingénieur territorial – Chargé d'opérations du patrimoine immobilier – Région Réunion

- **M. MASSIP Jean, Bernard** – Ingénieur en chef hors classe – Directeur général des services – CIREST

- **M. BIGOT Pascal** – Ingénieur principal – Directeur général des services techniques - Mairie de Saint-Joseph

- **M. KESSORI Yannis** – Ingénieur territorial – Directeur des systèmes d'information – Mairie de Saint-André

- **M. LEBON Cédric** – Ingénieur territorial – Directeur des services techniques – Mairie de La Plaine des Palmistes

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20261103-62-2026-CDG-AR
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

- **M. MOUY Pascal Jean** – Ingénieur technicien de recherche et de formation - Assistant Ingénieur – Responsable de la cellule Sud - Direction de l'audiovisuel, du multimédia et de l'accessibilité numérique - Université de La Réunion

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de La Réunion et publié sur le site internet du Centre de Gestion de La Réunion.

ARTICLE 3 :

Madame La Directrice Générale des Services par intérim du Centre de Gestion de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre,

Le 03/11/2026

La Présidente

CENTRE DE GESTION R. F. DE LA REUNION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Juliana M'DOIHOMA

Le présent arrêté est certifié exécutoire
étant transmis en Préfecture le 05 NOV. 2026
La Présidente.

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion sis 27 rue Félix Guyon – CS 61107 – 97404 SAINT-DENIS Cedex ou via l'application www.telerecours.fr dans les deux (02) mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20261103-62-2026-CDG-AR
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026